

portées, la houille bitumineuse et l'anhracite. Si on imposait un droit sur la houille bitumineuse seule, ce ne serait que peu avantageux pour les propriétaires de houille de la Nouvelle-Ecosse; son effet principal serait d'augmenter la consommation de l'anhracite, comme l'ont clairement prouvé les témoins devant le comité.

Si l'on imposait un droit il serait également avantageux à Ontario et à la Nouvelle-Ecosse, car si cette dernière envoyait de la houille dans Ontario, il lui faudrait obtenir des chargements de retour, ce qui ouvrirait un grand commerce de réciprocité entre les deux provinces.

Il a été établi devant le comité dont j'ai déjà parlé, à la dernière session, par des messieurs qui connaissaient bien le sujet, que la houille pouvait être expédiée vers l'ouest jusqu'à Toronto à aussi bon marché que la houille américaine, pourvu qu'on enlève les péages sur les canaux, qu'on impose un droit, et qu'on procure des chargements de retour.

Le seul obstacle sérieux est l'importation de houille des Etats-Unis; si l'on imposait sur elle un droit égal à celui dont ils frappent la houille canadienne, la Nouvelle-Ecosse pourrait approvisionner toute la province d'Ontario, et prendre, comme chargements de retour, les produits de cette province.

Je désire avoir l'opinion de la Chambre sur cette question importante. Je désire avoir l'opinion du très honorable député de Kingston et de tous ses partisans en cette Chambre. Je désire qu'ils affirment leur position devant cette Chambre et le pays, sur cette importante question.

Je les ai entendu exprimer leurs opinions sur les intérêts agricoles et manufacturiers, et il est à peu près temps qu'ils déclarent leur politique au sujet des intérêts miniers du Canada.

M. MITCHELL—Les honorables messieurs de cette Chambre devraient exprimer une opinion sur cette question, qui énonce un principe duquel dépendront à l'avenir les intérêts du pays.

Je voterai contre l'amendement pour la raison suivante; je ne suis pas pro-

tectionniste dans le vrai sens du mot, mais voici comment je le suis.

Je crois que les intérêts de ce pays demandent un remaniement du tarif relativement à notre position vis-à-vis les Etats-Unis.

Bien que je sois prêt à examiner la question tout entière du remaniement du tarif qui est nécessaire pour faire face aux dépenses requises pour conduire les affaires du pays, je ne suis pas prêt à prendre, pièce à pièce, les items et intérêts individuels pour les protéger contre tous les autres intérêts en Canada.

Je désire être bien compris. Je représente un comté qui a tout intérêt à s'assurer le libre échange, ne fabriquant rien à part le bois de construction, qui se vend, non pas sur ce continent, mais en Europe, et aucun système de protection que cette Chambre pourrait inventer ne tendrait à favoriser les intérêts de la population que j'ai l'honneur de représenter.

J'examine cette question à un point de vue plus grand et plus noble que celui de l'intérêt.

Je ne m'occuperai pas seulement des intérêts de mon comté, et je ne m'occupe pas quel sera mon sort aux prochaines élections, car je suis obligé de regarder quels sont les intérêts généraux du Canada, et c'est ce que je me propose de faire.

Je proclame mon intention afin qu'il n'y ait pas de malentendu au sujet de mes opinions sur cette grande question, qui divise les honorables messieurs qui demandent la protection et ceux qui prônent le libre échange quand même, —les honorables messieurs qui occupent les banquettes ministérielles et qui demandent le libre échange et le sacrifice absolu des intérêts du Canada, et les messieurs de la gauche qui demandent la protection.

Je ne suis pas responsable de la ligne de conduite tenue par l'Opposition régulière.

J'expose les opinions que j'ai sur cette importante question que je vais, dans tous les cas, soumettre à mes commentants, et bien que leur intérêt soit d'imposer le moins de taxes possibles sur les importations puisqu'ils ne manufacturent pas, cependant, prenant en considération la nécessité d'obtenir des revenus, je suis prêt à exprimer leurs